

## ARRÊTÉ

### LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires.
- VU** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 31 ;
- VU** le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière et modifiant le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière modifié ;
- VU** le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion ;
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n°2022-121 du 4 février 2022 modifiant les modalités du cycle préparatoire au concours interne des attachés d'administration hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 14 décembre 2010 modifié fixant les modalités des épreuves pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'accès au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2023 portant délégation de signature ;
- VU** l'arrêté du 24 décembre 2025, portant ouverture des concours pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de recrutement des élèves attachés d'administration hospitalière.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : - Le jury du concours ouvert les 03 et 04 mars 2026 en vue de l'admission de 50 stagiaires au cycle préparatoire au concours interne de recrutement des élèves attachés d'administration hospitalière est constitué comme suit :

M. Arnaud BORDENAVE

Attaché principal d'administration hospitalière –  
Responsable des affaires générales et des relations avec  
les usagers au CHU de Besançon (Doubs) ;

Mme Camille GIAMBRUNO	Attachée d'administration hospitalière – Responsable des affaires médicales – aux Hôpitaux de Corrèze (Nouvelle Aquitaine),
Mme Anne GIRAULT	Enseignante à l'institut de management représentant le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes (Ille et Vilaine),
;	
Mme Mathilde JACQUIER	Attachée d'administration hospitalière – Responsable du contrôle de gestion au Centre Hospitalier Louis PASTEUR (Jura)
Mme Annie LELIEVRE	Directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social - représentant la Directrice générale de l'offre de soins (Paris) ;
M. Marc WENDLING	Directeur d'hôpital – Directeur des centres hospitaliers de Lorquin, de Jury-les-Metz et de l'EHPAD de Fénétrange (Moselle).

**Article 2.** : - Le jury du concours choisit les sujets des épreuves, arrête la liste des candidats admis à participer aux épreuves orales d'admission et établit la liste des lauréats par ordre de mérite et dans la limite des places offertes.

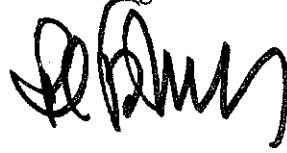
**Article 3.** : - La présidence du jury est confiée à Monsieur Marc WENDLING.

**Article 4.** : - Le secrétariat du concours est assuré par le Bureau des concours administratifs nationaux du Centre national de gestion.

**Article 5.** : - La Directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30/01/2026

Pour La Directrice générale et par délégation  
Le chef de département autorisations d'exercice,  
concours et coaching



Philippe TOUZY